

# SÉCHERESSE

## Sueur s'enquiert des reliquats du fonds

En novembre dernier, le sénateur (PS) du Loiret est intervenu auprès du ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales, Brice Hortefeux, au sujet des sinistrés de la sécheresse de 2003 dans le Loiret, et plus spécialement des « reliquats » du fonds d'indemnisation. La réponse à sa question écrite vient de lui confirmé que les préfectures avaient été chargées d'établir un bilan de ces fonds non consommés, avant le 15 janvier. Ils seront « redéployés vers les sinistrés non pris en compte initialement ».

La somme reversée devrait s'élever à 2 % de l'aide exceptionnelle versée par le gouvernement, soit 4,37 millions d'euros.